

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **2 décembre 2024**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Camil Samson
Siège #3 - Julie Duhaime
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

7 personnes sont présentes.

2024-12-319

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 novembre 2024
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois de novembre 2024 à payer
 - 4.2 - Adoption de la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2025
 - 4.3 - Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2025
 - 4.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
 - 4.5 - Nomination d'un maire suppléant
 - 4.6 - Demande de carte de crédit
 - 4.7 - Modification du greffe et du chef-lieu ou la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière
 - 4.8 - Embauche surveillants patinoire extérieure
 - 4.9 - Dépôt de demande d'un mini-terrain multisports auprès de la Fondation Impact de Montréal
 - 4.10 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires et du registre des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 4.11 - Autorisation de signature d'une demande d'aide financière à Emploi d'été Canada
 - 4.12 - Renouvellement de l'entente de loisirs avec la Ville de Plessisville
 - 4.13 - Autorisation de radiation des intérêts sur comptes à recevoir
 - 4.14 - Affectation de sommes à divers fonds réservés
 - 4.15 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour la construction de l'Espace citoyen
 - 4.16 - Autorisation dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (FRR)

- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant
- 6 - TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 - Adoption du budget 2025 de la Régie Intermunicipale de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Mise à jour commune - Plan de sécurité civile
- 8 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 - Représentation - Officiers municipaux désignés
 - 8.2 - Nomination à titre d'arbitre conciliateur
 - 8.3 - Adhésion COMBEQ
- 9 - LÉGISLATION
 - 9.1 - Avis de motion / Règlement #255-2024 modifiant le règlement #248-2024 concernant la gestion contractuelle
 - 9.2 - Adoption du projet du règlement #255-2024 modifiant le règlement #248-2024 concernant la gestion contractuelle
 - 9.3 - Adoption du règlement numéro 253-2024 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière
 - 9.4 - Adoption du règlement 252-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 203-2021 et le règlement de zonage 204-2021 concernant les îlots déstructurés
 - 9.5 - Adoption du règlement numéro 254-2024 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et pompiers
- 10 - CORRESPONDANCES
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 11.1 - Annonce de trois assemblées extraordinaires à venir (concernant l'adoption du budget, le règlement de taxation 2025 et l'adoption du règlement de la gestion contractuelle)
 - 11.2 - Démission du responsable de l'entretien de la patinoire extérieure
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-12-320

3.1 - Séance ordinaire du 4 novembre 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2024-12-321 4.1 - Comptes du mois de novembre 2024 à payer

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, que les dépenses du mois de Novembre 2024, au montant total de 123 509.36 \$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil:

Comptes à payer Novembre 2024			
	<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
<u>Comptes déjà payés et incompressibles</u>			
<u>Prélèvements</u>			
635	Hydro québec	Éclairage des rues et électricité salle municipale	478,40 \$
636 et 637	Purolator	Frais de transport	11,14 \$
638	Rogers	Cellulaire voirie, direction, mairie et loisirs	318,29 \$
639	Vidéotron	Téléphone et internet loisirs , salle municipale, garage et caserne	400,75 \$
640	Visa	Matériel pour le service garde, ensemble de nettoyage, frais de poste, bonbons Halloween, citrouilles ...	2 237,07 \$
<u>Chèques</u>			
5422	MRC Lotbinière	Quote-part enfouissement : 4 485,02\$ Quote-part évaluation : 2 199,45\$	6 684,47 \$
5433	Regie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre	Quote-part compost	1 527,12 \$
5433	Regie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre	Quote-part vidanges (novembre et décembre)	7 978,00 \$
5438	Service de récupération en commun	Quote-part récupération	3 814,00 \$
Comptes à payer - Novembre 2024			
<u>Chèques</u>			
5405	Alternateur Lemay	Batterie	30,36 \$
5406	Aréo-Feu	Location camion de pompiers	20 143,62 \$
5407	Auger BC sécurité	Surveillance bureau municipal pour 2025	275,25 \$
5408	BC2	Honoraire urbanisme fin septembre et début octobre	1 509,05 \$
5409	C.E.R Turmel	Fer à ciment et plat	170,75 \$
5410	Dépanneur P. Bédard	Essence van et pick-up	896,09 \$
5411	Distribution manseau	Eau garage et loisirs	24,00 \$
5412	Éducazoo	Activité service de garde pour la pédagogique	678,35 \$
5413	Énergies Sonic	Propane garage et caserne	1 754,04 \$
5414	Entreprises G.C.Val	Transport cabanon du frigo communautaire	114,98 \$
5415	Environex	Analyse des eaux	351,82 \$
5416	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation et envoi de données	6,15 \$
	FQM assurances	Crédit transfert camion régie	(1 386,48) \$
5417	Formation groupe Médic	Formation des pompiers et équipements pour les 1er répondants	1 144,98 \$
5418	Groupe access	Licence office de novembre 2024	208,56 \$
5419	Imprimerie Fillion	Panneau pour le 5e rang et la rue Henri	132,22 \$
5420	Librairie chouinard	Livres pour la bibliothèque	156,98 \$

5421	Morency, société d'avocats	Service de consultations juridiques pour 2024	1 380,00 \$
5423	Multi pompe	Pompe et accessoires	414,60 \$
5424	Municipalité de Saint-Janvier-De-Joly	Trappage castors	2 946,40 \$
5425	Orizon mobile	Radio portative pompiers	3 887,00 \$
	Orizon mobile	Crédit pour antennes	(198,45) \$
5426	PG Solutions	Contrat entretien et soutien des applications année 2024 et installation d'un nouveau poste PG Megagest	1 739,96 \$
5427	Philippe Gosselin	Diesel	1 732,32 \$
5428	Parts city	Attaches, thermomètre	264,47 \$
5429	Pièces d'auto carquest	Rustproof et tuyau	249,41 \$
5430	Placide martineau	Clôture, matériaux patinoire, connecteur garage/pompiers et palette asphalte	1 462,37 \$
5431	Produc-sol	Gravier rue de l'Église	229,95 \$
5432	Québec linge	Équipement voirie	144,76 \$
5434	Regroupement des jeunes de Lotbinière	Maison des jeunes septembre à novembre 2024	1 354,64 \$
5435	Roger Grenier	Tige armature, pièces caserne, vis à bois, vis à métal	199,89 \$
5436	Roulement techno	Pièce pour la sableuse	32,47 \$
5437	Sabrina Daigle	Remboursement de la petite caisse	382,40 \$
5439	Servodirection D.S.G	Pièce Volvo	808,25 \$
5440	Sinto	Antirouille	339,33 \$
5441	Colas	Pierres hiver 2024-2025 (balance)	2 657,58 \$
5442	Solange Croteau	Ménage salle municipale et loisirs	715,00 \$
5443	Solution orange	Hébergement site internet	373,68 \$
5444	Supérieur propane	Propane centre des loisirs et salle municipale	626,75 \$
5445	Toshiba	Frais de copies	433,55 \$
5446	Urb/inspec	Honoraire urbanisme	4 202,11 \$
5447	Vicky Turcotte	Épicerie pour le service de garde	20,89 \$
		Total des dépenses incompressibles et déjà payées:	23 449,24 \$
		Total des dépenses du mois courant:	52 610,05 \$
		Total des salaires net du mois de novembre 2024:	33 583,54 \$
		Total cotisations de l'employeur et DAS novembre 2024:	13 866,53 \$
		Grand total des dépenses du mois de novembre 2024:	123 509,36 \$

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 123 509.36\$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

 Émilie Marcoux-Mathieu
 Directrice générale et greffière-trésorière

2024-12-322 4.2 - Adoption de la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2025

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires relatifs aux dépenses suivantes, tel qu'il sera adopté dans le budget 2025.

Pour ce motif,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, que les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement des :

- Salaires et honoraires
- Avantages sociaux et régime de pension
- Frais de déplacement et de repas
- Frais de poste
- Frais de vérification
- Fournitures de bureau
- Assurances générales
- Services téléphoniques et informatiques
- Électricité
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile, propane
- Remboursements de taxes et dépôts
- Service de garde
- Frais de financement (intérêts)
- Remboursement de dette à long terme
- Quotes-parts relatives à la MRC de Lotbinière, à la MRC de l'Érable, à la Municipalité de Laurier-Station, à la Municipalité de Plessisville
- Régie intermunicipale de collecte Lotbinière-Centre
- Régie intermunicipale de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes.

VOTE: Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-323 4.3 - Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Pour ce motif,

Il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, qui débiteront à 19 h 30:

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 11 août
- 2 septembre (mardi)
- 1er octobre (mercredi)
- 10 novembre
- 1er décembre
- 15 décembre (budget)

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

VOTE: Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-324 4.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

ATTENDU QUE le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, soit du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.

Pour ce motif,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser la fermeture du bureau municipal selon les dates indiquées dans cette résolution.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-325 4.5 - Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un maire suppléant afin de pallier à l'absence du maire dans les cas où celui-ci devait s'absenter ou était dans l'incapacité d'exercer ses fonctions.

Pour ce motif,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussières, conseillère,

QUE le conseil municipal nomme Matthieu Giroux à titre de maire suppléant, jusqu'aux prochaines élections municipales à compter des présentes et que le maire suppléant soit autorisé à exercer les mêmes droits et obligations du maire en son absence. Il sera notamment autorisé à siéger à la table des maires (MRC) et à exercer le droit de vote de la Municipalité de Val-Alain à titre de représentant de celle-ci.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-326 4.6 - Demande de carte de crédit

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain doit présenter une demande de carte de crédit auprès de Visa Desjardins affaires pour le secteur de l'administration.

Pour ce motif,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser :

- qu'une carte soit émise au nom de madame Frédérique Bédard et que le montant de la limite de crédit soit de 2 500\$;

- que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-327 4.7 - Modification du greffe et du chef-lieu ou la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a établi une cour municipale commune pour desservir son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a acquis un nouvel immeuble pouvant accueillir le chef-lieu et le greffe de la cour municipale;

ATTENDU QUE l'emplacement présent du chef-lieu et du greffe de la cour municipale est sous location de la Municipalité de Laurier-Station :

ATTENDU QUE le bâtiment présent abritant le chef-lieu et le greffe de la cour municipale sera détruit dès l'automne 2025, pour un projet autre de la Municipalité de Laurier-Station;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière affirme que la modification du nouveau chef-lieu et du greffe de la cour municipale sera sans impact pour les citoyens;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière confirme que le chef-lieu et le greffe de la cour municipale sera plus accessible et à proximité des aires routiers pour les citoyens;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière désire modifier les adresses du chef-lieu et du greffe de la cour municipale;

ATTENDU QUE l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, chapitre C-72.01; prévoit que lorsque la modification ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par résolution de chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour; approuvée par le ministre de la Justice;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une nouvelle adresse pour le greffe et le chef-lieu de la cour municipale commune de la MRC de Lotbinièreactuellement sise au 121 -A rue St-André, Laurier-Station QC G0S1N0.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'approuver la modification de l'adresse du greffe et du chef-lieu où la cour municipale peut siéger, soit le 126, rue Olivier, Laurier-Station, QC G0S 1N0 à compter du 1^{er} octobre 2025 et que la présente résolution soit transmise à la ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-328 4.8 - Embauche surveillants patinoire extérieure

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain ouvre la patinoire extérieure les jours de semaine et de fin de semaine;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures au poste de surveillant de la patinoire;

ATTENDU QUE Meghan Croteau-Kirouac a assumé cette fonction lors des dernières années et était intéressée à occuper les même tâches;

ATTENDU QUE Guillaume Pilotte a démontré un intérêt à occuper ce poste.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'embaucher Meghan Croteau-Kirouac et Guillaume Pilotte comme surveillants de la patinoire extérieure aux conditions en vigueur. Le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer le contrat de travail.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-329 4.9 - Dépôt de demande d'un mini-terrain multisports auprès de la Fondation Impact de Montréal

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite déposer une demande pour l'acquisition d'un mini-terrain multisports dans le cadre d'un programme offert par la Fondation Impact de Montréal;

ATTENDU QUE cet équipement se veut bénéfique pour l'ensemble de la communauté tout en favorisant un mode de vie actif;

ATTENDU QUE le mini-terrain permettrait d'améliorer l'inclusion sociale entre les résidents de la Val-Alain.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser le dépôt de la demande auprès de la Fondation Impact de Montréal et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-330 4.10 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires et du registre des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires (Art. 357 L.E.R.M.);

ATTENDU QUE la directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent effectuer une déclaration s'ils reçoivent un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature

privée ou qui n'est pas interdit par la loi et qui excède la valeur de 200 \$;

ATTENDU QUE la directrice générale doit consigner ces déclarations dans un registre et faire le dépôt d'un extrait dudit registre à une assemblée du conseil;

ATTENDU QUE la directrice générale certifie qu'il n'y a eu aucune inscription au registre au cours de la dernière année.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, que le conseil municipal accuse réception des dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires et de l'extrait du registre.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-331 4.11 - Autorisation de signature d'une demande d'aide financière à Emploi d'été Canada

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain compte offrir la tenue d'un terrain de jeux aux citoyens à l'été 2025;

ATTENDU QU'il existe un programme d'aide financière afin de compenser une partie des salaires attribués aux moniteurs de terrain de jeux;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adhérer à ce programme.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis aux fins de déposer une demande d'aide financière à Emploi d'été Canada concernant l'embauche de cinq ressources pour le terrain de jeux 2025.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-332 4.12 - Renouvellement de l'entente de loisirs avec la Ville de Plessisville

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler l'entente concernant les infrastructures de loisirs avec la Ville de Plessisville puisqu'il en résulte un avantage pour les citoyens en leur permettant l'accès à l'ensemble des activités et structures de loisirs de la Ville;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les modalités de renouvellement prévoyant une hausse de 3% par rapport à l'an dernier.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser le maire et la directrice générale à renouveler l'entente soumise avec la Ville de Plessisville avec une augmentation de 3% pour l'année 2025. La participation financière annuelle de la municipalité sera de 2 574,38\$.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-333 4.13 - Autorisation de radiation des intérêts sur comptes à recevoir

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite radier les intérêts de certains comptes à recevoir, soit les comptes :

D 0064 00 0000, D 0097 00 0000, D 0304 00 0000, D 0314 00 0000, D 0362 00 0000, D 0367 00 0000, D 9019 00 0000, D 9037 00 0000 pour un montant cumulatif de 7.42\$ en date d'aujourd'hui.

Pour ce motif,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à faire les écritures appropriées afin de procéder aux différentes radiations de compte.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-334 4.14 - Affectation de sommes à divers fonds réservés

ATTENDU QUE les montants affectés pour le réaménagement de la caserne, les vêtements de travail, l'entretien et la réparation des chemins, des trottoirs et du réseau d'égout ainsi que pour un futur projet participatif n'ont pas été totalement utilisés en 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite reporter ces sommes dans le surplus accumulé affecté.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller d'affecter au fonds réservé les dépenses suivantes pour l'exercice financier 2025 et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice :

- 10 000\$ pour le réaménagement de la caserne;
- 5 000\$ pour des vêtements de travail pour les pompiers;
- 20 000\$ pour l'entretien et la réparation des chemins ainsi que des trottoirs.
- 12 000\$ pour l'entretien et la réparation du réseau égout;
- 5 000\$ pour un futur projet participatif qui sera réalisé dans la communauté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-335

4.15 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour la construction de l'Espace citoyen

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a affecté le montant d'un million de dollars pour la construction de l'Espace citoyen via la résolution 2024-06-187;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé au cours de la dernière année divers travaux en lien avec la construction de l'Espace citoyen;

ATTENDU QUE les travaux pour l'année 2024 s'élèvent à 117 177,56\$.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'utiliser le surplus accumulé affecté à la construction de l'Espace citoyen pour payer les travaux effectués en 2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-336

4.16 - Autorisation dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (FRR)

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accès à une enveloppe de 7 000 \$ par année (totalisant 35 000\$) dans le cadre du volet 2 du FRR pour la réalisation d'un projet local;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer une demande dans ce programme et dans lequel elle dispose d'une somme de 10 000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité, afin d'obtenir ces sommes se doit d'investir une somme équivalente dans les projets déposés;

ATTENDU QUE le coût total du projet "DU DEKHOCKEY À VAL-ALAIN!" est de 48 492\$ \$, taxes en sus.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, de déposer une demande d'aide financière à la MRC de Lotbinière pour la réalisation du projet "DU DEKHOCKEY À VAL-ALAIN!" dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité au montant de 10 000\$.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

Matthieu Giroux informe le conseil qu'il y a eu une formation pour aider les pompiers à intervenir rapidement lorsqu'ils sont dans l'action. Cette formation s'est déroulée le 25 novembre dernier.

Marie-Ève Marcotte-Bussières mentionne que la bibliothèque municipale est à la recherche de bénévoles pour assurer la continuité de son service.

Daniel Turcotte partage l'information que l'organisme Aide Alimentaire est aussi à la recherche de bénévoles pour son point de chute à Val-Alain. Actuellement, il reste seulement un bénévole.

6 - TRAVAUX PUBLICS

2024-12-337

6.1 - Adoption du budget 2025 de la Régie Intermunicipale de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes adoptera prochainement son budget pour l'année 2025.

ATTENDU QUE chacune des municipalités doit passer une résolution à cet effet.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'adopter le budget 2025 de la Régie intermunicipale de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes représentant des revenus et des dépenses prévus de 283 667\$.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-12-338

7.1 - Mise à jour commune - Plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Val-Alain reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier par la directrice générale qui est responsable du maintien de ce plan;

ATTENDU QUE pour maintenir le plan de sécurité civile à jour, il est primordial que les informations s'y retrouvant soient mises à jour régulièrement;

ATTENDU QU'il est nécessaire de travailler en collaboration avec d'autres municipalités afin d'avoir les ressources requises dans l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

ATTENDU QU'une demande de travail collaboratif a été fait par la directrice générale de la

municipalité de Val-Alain et que les directions générales des municipalités de Dosquet, Saint-Janvier-de-Joly et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun ont répondu présent pour la mise à jour commune du plan de sécurité civile.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, :

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité de Val-Alain soit mis à jour en collaboration avec les municipalités de Dosquet, Saint-Janvier-de-Joly et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun;

QUE la directrice générale soit responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile en collaboration avec les trois municipalités cités précédemment;

QUE cette résolution abroge toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan;

QUE le partage des ressources auprès de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) soit fait selon l'entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile de la MRC de Lotbinière.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2024-12-339

8.1 - Représentation - Officiers municipaux désignés

ATTENDU QUE monsieur Normand Côté a quitté son emploi en tant que responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement en août 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a procédé de l'embauche de madame Sabrina Daigle en octobre dernier et qu'elle agit à titre de responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement;

ATTENDU QUE cet employée peut être appelé à signer les documents nécessaires dans le cadre des dossiers d'urbanisme et à la cour municipal ainsi qu'à représenter la municipalité lorsque cela est requis.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'enlever le nom de monsieur Normand Côté à la liste des officiers municipaux et d'ajouter le nom de madame Sabrina Daigle afin qu'elle agisse en tant qu'officier municipal au même titre que :

- Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale;
- Monsieur Luc Therrien, chef d'équipe des travaux publics;
- Monsieur Jean-Pierre Charbonneau, journalier aux travaux publics.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-340

8.2 - Nomination à titre d'arbitre conciliateur

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a l'obligation de nommer une personne désignée pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité devra facturer les coûts reliés au traitement de ces mécontentes selon les modalités prévues à la Loi.

Pour ces motifs, il est proposé par Camil Samson, conseiller, ce qui suit :

1. De nommer le responsable de l'urbanisme, madame Sabrina Daigle, à titre de personne désignée pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;
2. Que la Municipalité assumera le salaire de madame Daigle pour les 4 premières heures d'étude et/ou de résolution du dossier;

3. Que suite à l'utilisation de cette banque d'heures, les frais seront facturés, conformément à la Loi aux propriétaires concernés au taux horaire de 35\$ de l'heure, tel que prévu par le règlement 220-2022, en plus de tous les frais engendrés.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-341 8.3 - Adhésion COMBEQ

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler l'inscription de l'inspectrice à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec.

Pour ce motif,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser l'inspectrice à renouveler son inscription à la COMBEQ moyennant la somme de 380\$ plus les taxes applicables.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - LÉGISLATION

2024-12-342 9.1 - Avis de motion / Règlement #255-2024 modifiant le règlement #248-2024 concernant la gestion contractuelle

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller, Camil Samson, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 255-2024 modifiant le règlement #248-2024 concernant la gestion contractuelle.

2024-12-343 9.2 - Adoption du projet du règlement #255-2024 modifiant le règlement #248-2024 concernant la gestion contractuelle

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement #255-2024 a été adopté;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut adopter le premier projet du règlement #255-2024 modifiant le règlement #248-2024 concernant la gestion contractuelle.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'adopter le premier projet de règlement #255-2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-344 9.3 - Adoption du règlement numéro 253-2024 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite adopter le règlement #253-2024 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux conseillers avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'adopter le règlement #253-2024 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-345 9.4 - Adoption du règlement 252-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 203-2021 et le règlement de zonage 204-2021 concernant les îlots déstructurés

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite adopter le règlement #252-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 203-2021 et le règlement de zonage 204-2021 concernant les îlots déstructurés;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est déroulée le 2 décembre 2024;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux conseillers avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'adopter le règlement #252-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 203-2021 et le règlement de zonage 204-2021 concernant les îlots déstructurés.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-346 9.5 - Adoption du règlement numéro 254-2024 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et pompiers

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite adopter le règlement #254-2024 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et pompiers;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux conseillers avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter le règlement #254-2024 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et pompiers.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-347 10 - CORRESPONDANCES

2024-12-348 11 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter.

11.1 - Annonce de trois assemblées extraordinaires à venir (concernant l'adoption du budget, le règlement de taxation 2025 et l'adoption du règlement de la gestion contractuelle)

Le conseil vous informe que l'adoption du budget 2025 aura lieu le 16 décembre 2024 lors d'une séance extraordinaire tenue au centre municipal à 19 h 45.

Cette séance sera précédée d'une autre assemblée extraordinaire à 19 h 30 concernant notamment le règlement de taxation.

Enfin, une séance extraordinaire se déroulera à 20 h afin d'adopter le règlement 255-2024 modifiant le règlement 248-2024 concernant la gestion contractuelle et de la reddition de comptes du PPA-ES.

2024-12-349 11.2 - Démission du responsable de l'entretien de la patinoire extérieure

ATTENDU QUE monsieur Mario Chabot a remis sa démission en tant que responsable de la patinoire extérieure au mois de novembre.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'accepter la démission de monsieur Chabot à titre de responsable de la patinoire extérieure.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

2024-12-350 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Camil Samson, conseiller, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 11.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte
Maire

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire